



HONORAIRES DE LOCATION

FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION BAUX D'HABITATION loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires TTC par m² habitable, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

- Pour des appartements dont la surface n'excède pas 30 m² inclus..... 9.00€
- Pour les 15 m² supplémentaires : 5.00€
- Pour les 15 m² supplémentaires : 4.00€
- Pour les 40 m² supplémentaires : 2.00€
- Au-delà de 100m² : 1.00€

Ces tranches de prix ont un caractère **cumulatif**.

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux obligatoire : 3.00€

Honoraires TTC par m² habitable, au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

- Pour des appartements dont la surface n'excède pas 30 m² inclus..... 9.00€
- Pour les 15 m² supplémentaires : 5.00€
- Pour les 15 m² supplémentaires : 4.00€
- Pour les 40 m² supplémentaires : 2.00€
- Au-delà de 100m² : 1.00€

Ces tranches de prix ont un caractère **cumulatif**.

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux obligatoire /m² : 3.00€

Ainsi, pour un appartement de 50 m², il ressort des frais de location pour le locataire, comme pour le bailleur, fixés à 515.00€ TTC (30m² *12€+15m²*8€+5m²*7€).

FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire, sur la base du loyer annuel hors charges :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10.00%
- Honoraire de rédaction de bail, avenant de bail ou renouvellement : 5.00%
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2.50%

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du propriétaire, sur la base du loyer annuel hors charges :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10.00%

FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION GARAGES OU PARKING :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% forfaitaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 90.00€

A la charge du locataire.



REGIE IMMOBILIA

A g e n c e i m m o b i l i è r e

HONORAIRES DE GESTION

FRAIS ET HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %, sur la base de l'encaissement total, loyers, charges, taxes et accessoires :

- Honoraires de gestion courante TTC : 7,20%
- Assurance loyers impayés facultative : 3,00%

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Vacation (TTC / heures) 75,00 €

HONORAIRES DE TRANSACTION

FRAIS ET HONORAIRES DE TRANSACTION :

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%, à la charge du vendeur, sur la base du prix de vente du bien fixé au mandat, pour une vente réalisée.

- Montant de la vente inférieure à 15 000,00 € : Forfait 2 000,00 €
- Montant de la vente compris entre 20 000,00 et 70 000,00€ : Forfait 4 000,00 €
- Montant de la vente compris entre 70 000,00 et 150 000,00€ : 5,50%
- Montant de la vente compris entre 150 000,00 et 300 000,00€ : 5,00%
- Montant de la vente compris entre 300 000,00 et 500 000,00€ : 4,50%
- Montant de la vente de 500 000,00€ et au-delà : 4,00%

FRAIS ET HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR :

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%, au forfait, incluant visite du bien et rédaction d'un rapport.

- Avis de valeur : 300,00 €

HONORAIRES DE SYNDIC

HONORAIRES ANNUELS DE BASE PAR LOTS PRINCIPAUX : 150,00 €
En TTC, avec un minimum de 2000,00€ TTC par copropriété

HONORAIRES SUR GROS TRAVAUX DECIDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En HT, sur la base du montant TTC des travaux, avec un minimum de 80,00€ HT

- De 0,0 à 100 000 € 2,00 %
- De 100 000 à 200 000 €, 1,50 %
- De 100 000 à 200 000 € : 1,00 %

VACATION (TTC / heures) 75,00 €

FRAIS POUR MUTATION TTC (A la charge du vendeur)

- Etablissement état daté 380,00 €

Tarif Avril 2022